

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°31-2021

## Chambres d'Agriculture

### **Salaire, conditions de travail, compétences : alerte dans les Chambres d'Agriculture**

Les employeurs du réseau des Chambres d'Agriculture viennent de refuser d'ouvrir des négociations sur le pouvoir d'achat et les salaires, malgré une demande unanime des organisations syndicales.

Pourtant, la situation salariale est très dégradée, avec une seule augmentation collective depuis 2012. Le pouvoir d'achat est en berne. Entre 2013 et 2020, la valeur du point a été augmentée de seulement 0,8 % (en 2018, notamment pour compenser l'augmentation de la CSG). Sur la même période, le cumul des inflations moyennes annuelles est de 6 %.

Actuellement, en 2021, l'inflation estimée pour octobre est de 2,6 % sur un an. Pour les salariés du réseau, pas d'augmentation réalisée en 2021 ! Et pas de perspectives de négociations !

Les niveaux de salaire sont faibles : un ingénieur débutant gagne 1508 € net ; un technicien spécialisé ou une assistante, à leur embauche, gagne 1323 € net.

Les salariés des Chambres d'Agriculture sont investis dans leur travail, au service des agriculteurs et du développement agricole. Ils ont redoublé d'efforts pendant les confinements pour apporter un appui aux agriculteurs et permettre la continuité des approvisionnements alimentaires. Avec succès.

Résultats : aucune reconnaissance des efforts accomplis.

Pas d'augmentation de salaire alors que l'inflation est à la hausse.

Pas d'amélioration des conditions de travail.

Une charge de travail élevée et tendanciellement en augmentation.

En cet automne, le climat social se dégrade. Les salariés des Chambres d'Agriculture sont en souffrance.

Nous constatons une accélération des départs des salariés, qu'ils soient expérimentés ou récemment embauchés ainsi que des recrutements longs et difficiles. On assiste à un départ des compétences, voire à une hémorragie dans certains établissements.

La FGA-CFDT appelle à une prise de conscience des employeurs du réseau. Ils doivent prendre leurs responsabilités pour améliorer les conditions d'emploi et de travail de leurs salariés. L'existence des Chambres d'Agriculture sur le terrain, en proximité des agriculteurs en dépend.

La FGA-CFDT demande une ouverture de négociations sur les salaires (valeur du point, niveau de rémunération, révision des grilles de classification), la charge de travail et la valorisation des compétences.

*Fait à Paris, le 8 novembre 2021*

Contacts :

**Annabel FOURY**, Secrétaire nationale : 06.88.31.69.30  
Presse : 06.89.04.25.27